

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : Mme DURNERIN - M. BOURGUIGNAT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Technologies de l'Information et de la Communication Éducatives - Convention de partenariat conclue entre la Ville et l'Éducation nationale - Avenant n°1

Monsieur Mekhantar, au nom des commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Face aux enjeux grandissants de la généralisation des pratiques numériques et à la nécessité de donner à chaque écolier dijonnais la possibilité de bénéficier d'un apprentissage des outils informatiques, la Ville a décidé de mettre en œuvre un plan de développement des Technologies de l'Information et de la Communication Éducatives (T.I.C.E) dans les écoles, permettant de fournir à tous les élèves un accès aux ressources de l'informatique, du multimédia et d'internet.

C'est ainsi qu'une nouvelle phase du plan T.I.C.E a été mise en œuvre au cours du premier trimestre 2013 avec le renouvellement total du matériel d'impression des écoles, représentant l'installation de 158 imprimantes et copieurs couleur multifonctions pour un budget de 90 000 € d'une part, et un déploiement complémentaire de matériels pour la classe d'intégration scolaire (CLIS) de l'école élémentaire Chevreur, d'autre part.

Pour permettre l'exécution de ce programme en lien étroit avec l'Éducation nationale et tenir compte des nouveaux matériels mis à la disposition des écoles, un avenant à la convention de 2009 relative aux technologies de l'information et de la communication éducatives dans les écoles dijonnaises doit être signé entre les deux partenaires.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - dans le cadre du développement des Technologies de l'Information et de la Communication Éducatives, décider la passation d'un avenant à la convention de partenariat conclue entre la Ville et l'Éducation nationale, dans les conditions proposées ;
- 2 - approuver le projet d'avenant n°1, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ